

Le 1er février 2021



Le Fonds de Solidarité pour les mois de novembre et décembre est enfin ouvert !

Chers auteurs,

Nous vous informons que le [formulaire de demande d'aide](#) au Fonds de solidarité pour **les mois de novembre et décembre** pour les auteurs déclarant **leurs revenus artistiques en traitements et salaires** est accessible [ici](#).

Vous avez jusqu'au 28 février 2021 pour déposer une demande d'aide.

Pour rappel, **les artistes-auteurs déclarant leurs revenus en BNC** peuvent faire leur demande sur le [site des impôts](#), dans leur espace particulier, et ce, depuis le 15 janvier au titre du mois de décembre.

Solidairement,